



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Rapport annuel
2000-2001

La Stratégie canadienne de normalisation :
une première année achevée

Table des matières

Le Conseil canadien des normes	1
Poursuite des travaux entamés – <i>Hugh Krentz, vice-président</i>	2
Des bases nouvelles pour de nouveaux défis – <i>Peter Clark, directeur général</i>	4
Introduction	6
Les éléments clés de la Stratégie canadienne de normalisation	
1. Participer à l'élaboration des normes internationales	7
2. Placer par ordre de priorité les activités de normalisation et leurs ressources	8
3. Suivre les innovations touchant les pratiques d'évaluation de la conformité	10
4. S'empresse de faire connaître le rôle des normes	14
5. Présenter les processus de normalisation comme complément nécessaire	16
6. Établir des mécanismes permettant d'orienter les activités de normalisation	17
7. Améliorer la capacité d'action du système et favoriser la participation	18
8. Établir des partenariats et des alliances stratégiques	19
Projets et réalisation	20
La structure	24
Les états financiers	26

Pour nous joindre...

Adresse : Conseil canadien des normes
 270, rue Albert, bureau 200
 Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222

Télécopieur : +1 613 569 7808

Courriel : info@scc.ca

Site Web : http://www.ccn.ca

ISBN 0-920360-41-6
Ottawa, juin 2001



Imprimé sur papier recyclé et recyclable

Le Conseil canadien des normes

Société d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes (SNN) du Canada.

La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes – des publications qui établissent les pratiques, les exigences techniques et les terminologies adoptées pour les produits, les services et les systèmes. Les normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Les activités du CCN sont réparties en trois grands domaines :

L'élaboration des normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. Il approuve également comme Normes nationales du Canada les normes rédigées par ces organismes.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la

Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application des normes internationales.

L'évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les organismes qui remplissent cette fonction, notamment les organismes de certification, les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les organismes registraires de systèmes de management de la qualité (SMQ) ISO 9000, les organismes registraires de systèmes de management environnemental (SME) ISO 14000, ainsi que les organismes offrant aux auditeurs de SMQ et de SME cours de formation et certification.

Le commerce et les affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les questions

relatives à la normalisation et à l'évaluation de la conformité en matière de commerce et de réglementation. Il participe aussi aux activités internationales de reconnaissance mutuelle visant à faciliter l'exportation des biens et services canadiens vers les marchés étrangers et prend part à des projets destinés à aider les pays en développement à élaborer leurs propres normes et systèmes d'évaluation de la conformité.

Le CCN diffuse l'information la plus récente et la plus complète qui soit sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité du Canada et du monde. Il est le Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).

Poursuite des travaux entamés

Hugh Krentz, vice-président

Il y a un an, le Conseil canadien des normes (CCN) entreprenait, aux côtés des autres membres du Système national de normes (SNN), la réalisation d'un projet d'envergure qu'il baptisa « Stratégie canadienne de normalisation » (SCN).

Lancée le 29 mars 2000, la SCN propose, pour le Canada, une conception plus coopérative et plus stratégique des travaux de normalisation. Elle présente objectifs prioritaires et plan d'action devant permettre à la normalisation de continuer à bien jouer son rôle, c'est-à-dire favoriser le bien-être social et économique des Canadiens au sein de l'économie mondiale. Au cours de l'année écoulée, le CCN et ses partenaires ont entrepris de mettre en œuvre les recommandations contenues dans la SCN.

C'est cette année que tombait le 30^e anniversaire de la création du CCN, une occasion pour lui de faire le point sur les défis et les réalisations de ce passé.

Ces deux événements marquants donnent lieu à des comparaisons intéressantes. La SCN, conçue en fonction des récents changements survenus dans le domaine de la normalisation, établit pour le Canada une approche de la normalisation mieux orientée et mieux coordonnée.

Ses objectifs de base sont cependant loin d'être nouveaux, puisque le CCN a déjà dû les réaliser au cours de la majeure partie de son existence. Ces objectifs font, pourrait-on dire, partie intégrante du processus de normalisation.

Sur la scène internationale, par exemple, la SCN met l'accent sur l'importance de la participation du Canada aux activités de normalisation ayant un impact sur l'élaboration des normes internationales et sur les systèmes internationaux d'évaluation de la conformité, participation qui elle-même facilite l'accès du Canada aux marchés mondiaux.

Un des facteurs à l'origine de la création du CCN : le fait que le Canada, compte tenu de sa superficie, ait relativement peu d'influence au sein des forums internationaux de normalisation tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Sous le leadership du CCN, le Canada est devenu l'un des chefs de file de ces organisations. Sur la scène régionale, il participe aux travaux d'organisations de normalisation regroupant les Amériques et les pays côtiers du Pacifique.

Au tout début, le CCN s'est concentré sur la mise en place d'un



système d'accréditation des organismes canadiens d'évaluation de la conformité. La croissance des marchés mondiaux l'a amené par la suite à se tourner de plus en plus vers la scène internationale. L'un des changements les plus importants est l'élaboration graduelle de systèmes mondiaux d'accréditation. Le CCN, signataire des accords qui régissent l'établissement de ces systèmes, fournit aux entreprises canadiennes les outils et les renseignements dont elles ont besoin pour tirer parti de ces accords.

En outre, le système existant d'évaluation de la conformité des organismes de tierce partie accrédités se trouve confronté à de nouveaux défis, dont le désir d'établir de nouveaux systèmes associés aux produits à cycle de vie court et la faveur croissante accordée par

l'industrie à des mesures telles que la déclaration de conformité des fournisseurs. Le CCN suit l'évolution de la situation pour s'assurer que tout nouveau mécanisme proposé à cet égard répondra aux besoins de tous les intéressés.

La diffusion de l'information a toujours occupé une très grande place dans la mission du CCN. Si la nature de l'information sur les normes et les moyens utilisés pour la communiquer ont beaucoup évolué ces 30 dernières années, le besoin de mieux faire connaître et comprendre aux Canadiens ce qu'est la normalisation demeure le même. Ce besoin va d'ailleurs croissant, compte tenu de l'impact grandissant de la normalisation sur le bien-être social et économique du Canada.

Le CCN s'efforce de demeurer au Canada la source première de renseignements sur les normes et l'évaluation de la conformité. Il a, pour ce faire, recours à Internet, aux textes imprimés, aux présentations multimédias et à diverses formes de contacts pour communiquer avec les décideurs de tous les milieux de la société, soit directement, soit en passant par les organismes membres du SNN.

Le propos à l'origine de chaque création de norme s'est considérablement modifié depuis l'époque où les organismes de normalisation s'intéressaient, plus ou moins exclusivement, à des sujets techniques tels que la conception de ponts ferroviaires et la longueur et le filetage des vis. Ce processus s'est mis en marche dès le tout début de l'existence du CCN, au moment où

l'on commençait à être conscients de la possibilité d'appliquer les normes à des sujets moins tangibles, la gestion de la qualité, par exemple.

De nos jours, l'influence des normes se fait sentir dans des domaines tels que l'environnement, la santé, la sécurité et la protection de la vie privée. Le CCN a déjà fait preuve de leadership dans les débats tenus sur ces questions tant au pays qu'à l'étranger. Tel que le prévoit la SCN, le CCN a entrepris l'élaboration de mécanismes susceptibles d'orienter les travaux de normalisation menés dans ces domaines tout comme dans des domaines nouveaux.

Un des premiers défis du CCN a été d'inciter les organismes très indépendants de normalisation et d'évaluation de la conformité à faire partie du SNN. Le CCN doit à nouveau relever le défi, car la SCN exige de lui qu'il rende ce système plus efficace et plus représentatif des gens, des entreprises, des organismes et des gouvernements visés par la normalisation.

Le CCN tâche actuellement de mieux former et soutenir les Canadiens qui participent à l'élaboration et à l'application des normes, et de mieux reconnaître leur mérite. Il s'efforce constamment de trouver de nouveaux partenaires et de resserrer les liens qu'il a déjà établis.

Le présent rapport offre une description détaillée des réalisations du CCN au cours du dernier exercice, présentées dans le contexte de la SCN. Un grand nombre d'entre elles ont préparé le terrain pour la mise en œuvre de cette

Stratégie, un témoignage de la détermination du CCN à en faire une réussite.

Bien que le CCN soit responsable d'une grande partie des travaux de mise en œuvre de la SCN, les objectifs qui y figurent ne sauraient être réalisés sans les efforts soutenus de tous les intéressés canadiens. J'invite donc toutes ces personnes à se joindre au CCN pour poursuivre la mise en œuvre de la SCN, si bien entamée au cours de l'exercice financier 2000-2001.



Nota bene : Le mandat de présidente du Conseil canadien des normes confié à Linda Lusby a pris fin le 31 mars 2001. Hugh Krentz, vice-président du Conseil, occupe depuis la présidence par intérim. Au moment de la publication de ce rapport, on n'avait pas encore nommé de nouveau président.

Des bases nouvelles pour de nouveaux défis

Peter Clark, directeur général

Les chantiers exercent souvent une certaine fascination par le tintamarre qui s'en dégage et l'agitation qui les caractérise. On sent que quelque chose est sur le point de prendre forme.

Le Conseil canadien des normes (CCN) a connu une certaine excitation au cours de l'année financière 2000-2001, suscitée par l'agitation soudaine générée par les travaux de construction, au sens figuré comme au sens propre.

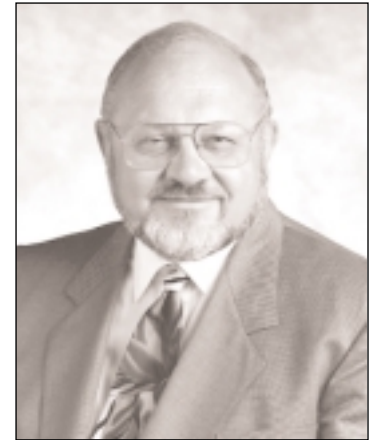
Le CCN a, au sens figuré, entrepris l'édification d'une nouvelle structure canadienne de normalisation, comme le prévoit la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Si les « fondations » de la normalisation et de l'évaluation de la conformité au Canada sont déjà solides, c'est au CCN et au Système national de normes (SNN) que le doit le pays. Au cours de l'exercice 2000-2001, le CCN a cherché à édifier sur les bases existantes une armature solide pour y placer cette nouvelle structure.

Comme dans le cas de toutes les constructions, celle de la Stratégie exigera la contribution d'une multitude de personnes au nombre desquelles figurent parmi les plus importantes, les gens et les organisations qui forment le SNN et les nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et entreprises associés à la normalisation.

Le CCN resserre les liens qu'il a établis avec certains de ses partenaires, tels qu'Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et développe des relations avec une diversité toujours plus grande de nouveaux partenaires.

Au nombre des relations importantes du CCN figurent les organismes d'évaluation de la conformité, plus de 300, qu'il a accrédités. L'organisme améliore constamment le service qu'il offre à ses clients pour leur permettre de toujours répondre au besoin grandissant de services d'évaluation de la conformité. Au cours de l'année, il a, par exemple, apporté un certain nombre de changements à son programme d'accréditation des laboratoires, en particulier dans sa structure tarifaire et préparé un nouveau document d'orientation. Comme les clients, bien mis au courant de ces changements avant leur entrée en vigueur, les ont acceptés, on a pu sans trop d'opposition les mettre en œuvre à la date prévue. Le CCN se rapproche ainsi pour ce programme du recouvrement intégral des coûts.

Une manifestation, moins officielle mais plus évidente encore peut-être, de la satisfaction exprimée par la clientèle au sujet des programmes d'accréditation du Conseil du CCN est le fait que ces derniers ne cessent de se développer. Sur une période de 18 mois, le programme



d'accréditation des laboratoires a connu un accroissement de près de 20 pour cent. On remarque également que les programmes d'accréditation des registraires de SMQ et de certification se sont développés considérablement.

Plusieurs milliers de Canadiens participent aux travaux du SNN au sein de comités d'élaboration de normes, de programmes d'évaluation de la conformité et de comités consultatifs. Pour installer les bonnes personnes au bon endroit, s'assurer qu'elles disposent des bons outils et reçoivent la formation et la motivation nécessaires pour servir le Canada dans ses besoins de normalisation, il est indispensable de « soigner » cette ressource précieuse. Le programme des bénévoles, en majeure partie élaboré au cours de l'année 2000-2001 et qui devrait être dévoilé au cours de la nouvelle année financière, est conçu pour apporter de nombreuses améliorations aux

activités de recrutement, de formation et de reconnaissance.

Le CCN continue à élargir la gamme des produits et services offerts aux Canadiens dans le domaine de la normalisation. Il a en effet publié un rapport, le seul de son espèce, sur l'expérience des normes ISO 9000, ISO 14000 et QS-9000 au Canada, qu'il a intitulé *Normes des systèmes de management : Où nous en sommes*. Fondé sur une étude menée à l'échelle nationale auprès d'organismes susceptibles d'avoir recours à ces normes, ce rapport s'est très bien vendu et a valu au CCN des commentaires favorables dans plusieurs publications spécialisées de l'industrie.

Ce rapport a également été le premier document disponible dans la nouvelle boutique électronique du site Web du CCN. Grâce à cette boutique, le site est maintenant pour le CCN une source possible de revenu grâce à la vente de produits d'information tels que les rapports de recherche spécialisée. L'organisme prépare en ce moment plusieurs produits de ce genre, dont la mise en marché est prévue en 2001-2002.

La construction à proprement parler a eu lieu en début d'exercice. Le CCN s'était en effet installé dans de nouveaux locaux, désireux qu'il était de procurer au personnel un nouveau cadre de travail, plus pratique et moins coûteux. Il a fallu, bien sûr, remettre à neuf ces locaux en les adaptant à ses besoins. Et, comme c'est souvent le cas, nous avons emménagé avant la fin des travaux.

Le site Web du CCN a été en grande partie reconçu au cours de l'année, revêtant un aspect tout nouveau, plus

pratique et riche de nouvelles rubriques.

Au cours de l'année 2000-2001, le CCN a réalisé un sondage sur la satisfaction de la clientèle. Ce sondage visait ses principaux clients, notamment les visiteurs de son site Web, les clients du Service de recherche et d'information et du Point d'information et ceux des programmes d'accréditation du CCN. On a ainsi recueilli de nombreux renseignements sur les besoins et le degré de satisfaction des clients (élevé en général), qui serviront au CCN dans l'amélioration de ses services. On envisage de faire de nouveaux sondages en 2001-2002.

Au sein de l'organisme, le CCN a en outre entrepris, au cours de l'année écoulée, de doter ses ressources humaines d'une nouvelle structure, plus définie. Il a mis en place un nouveau système de rémunération et de gestion du rendement, dans le cadre duquel sont clairement établis les objectifs de rendement de chaque employé pour la durée de l'exercice. Ce système est la base d'une nouvelle formule qui permettra de recruter des employés au rendement exceptionnel et qui ne seront pas enclins à quitter le CCN.

L'organisme s'est attelé à consolider ses bases en engageant une responsable à temps plein de la qualité. Cette personne, qui relève du directeur général, est chargée de veiller au maintien et à l'amélioration constante du système de management de la qualité (SMQ) de l'organisme, responsabilité autrefois assumée à temps partiel par un autre employé. Outre le fait qu'il aide le CCN à mener à bien ses tâches avec logique et efficacité, ce système lui permettra

de conclure un certain nombre d'accords de reconnaissance mutuelle avec ses homologues du monde entier.

Après avoir procédé au lancement de la Stratégie canadienne de normalisation, le CCN a soigneusement évalué sa capacité à bien remplir le mandat qui lui a été confié dans le cadre de cette stratégie. Cette évaluation lui a révélé qu'il ne disposait pas des ressources dont il avait besoin pour mener à bien tous les travaux de mise en œuvre de la SCN. Il a donc fait auprès du Conseil du Trésor une demande d'augmentation du crédit parlementaire qui lui est accordé. À la fin de l'année financière, le CCN n'avait pas encore reçu de réponse.

Cette édification n'est pas encore terminée, mais elle est, assurément, bien entamée. À la fin de l'exercice financier 2000-2001, prenait forme la nouvelle structure de normalisation du Canada. Édifiée sur les bases solides que constituent le CCN et le SNN et enfantée par la Stratégie canadienne de normalisation, elle est appelée à exister durant de nombreuses années encore.





Introduction

Les éléments clés de la Stratégie canadienne de normalisation

Pour le Conseil canadien des normes (CCN), l'année financière a été une période de transition : la dernière année de réalisation de son ambitieux Plan stratégique triennal et la première année de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN).

La SCN, dont le lancement a eu lieu le 29 mars 2000, est pour le Canada le schéma directeur de sa future structure de normalisation. C'est un document d'orientation et de direction qui propose un moyen de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens au sein de l'économie mondiale.

La SCN comporte huit éléments clés, lesquels correspondent aux objectifs et aux mesures que les intéressés du domaine de la normalisation et de l'évaluation de la conformité ont estimé essentiels à l'ensemble du Système national de normes (SNN). Ses 23 propositions initiales de mise en œuvre constituent le cadre précis et concret nécessaire pour lui donner forme.

Le CCN a entrepris tous ces travaux pour s'adapter aux changements survenus dans le domaine de la normalisation. Ce domaine subit l'influence de facteurs tels que la

mondialisation, les préoccupations croissantes suscitées par les problèmes environnementaux et l'évolution du rôle des gouvernements.

La SCN a été conçue pour aider le Canada à y parvenir. Sans lui indiquer de changement radical d'orientation, elle se contente de lui suggérer d'aborder d'une façon nouvelle, mieux ciblée et mieux coordonnée, un grand nombre des activités qui sont déjà celles des intéressés.

Par conséquent, beaucoup de travaux et de projets menés par le CCN – dont ceux entrepris depuis sa création il y a 30 ans – correspondent aux objectifs de la SCN, bien que n'ayant pas été précisés dans la Stratégie ni dans son plan de mise en œuvre.

Reconnaissant l'importance de la SCN, nous nous sommes appuyés sur la structure de ses huit éléments clés pour rédiger le présent rapport. Les activités et les réalisations de l'année écoulée sont décrites sous l'élément de la SCN, devenu titre, auquel elles s'apparentent le mieux.

Précisons que si la SCN est le centre d'un grand nombre des activités décrites dans le présent rapport, l'objet de ce document n'est pas de faire le point sur la mise en œuvre

de la Stratégie en soi. Le CCN est certes un acteur important, mais c'est bien le SNN dans son ensemble qui est chargé de mettre en œuvre la SCN. Il n'est pas question ici, répétons-le, de présenter un rapport d'étape général sur les objectifs prévus dans la Stratégie. La section « Projets et réalisation » du Rapport (voir page 20) présente un résumé des travaux réalisés par le CCN pour soutenir le plan de mise en œuvre.

Pour en savoir plus sur la SCN et sa mise en œuvre, visitez le site Web du CCN à <http://www.ccn.ca> ou communiquez directement avec le CCN (à partir des coordonnées fournies sur la face intérieure du plat recto).

Élément n° 1 :

Participer à l'élaboration des normes internationales et avoir le plus souvent possible recours à des normes adoptées ou adaptées à partir de normes acceptées dans le monde

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les normes internationales contribuent à présent grandement à la prospérité sociale et économique des particuliers, des entreprises et des pays. Bien définies et largement appliquées, elles font progresser le commerce et ouvrent aux entreprises canadiennes de nouveaux marchés étrangers.

Acceptées et harmonisées à l'échelle internationale, les normes qui touchent les questions sociales et d'intérêt public, en particulier celles liées à la protection de la vie privée, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la santé et de la sécurité, façonnent le monde et la société dans lesquels nous vivons.

Sous l'égide du CCN, quelque 3 000 Canadiens participent aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des organisations mondiales de normalisation les plus importantes. Le Canada est membre participant de 151 comités techniques de l'ISO et de la CEI, de 270 sous-comités et d'un certain nombre de groupes de travail appartenant à de nombreux domaines importants sur le plan social et économique, par exemple les technologies de l'information, l'énergie, l'exploitation minière et les minéraux ainsi que les soins de santé et l'environnement.

Le Canada ne se contente pas de participer à ces travaux, il y joue un rôle de leader. Au cours de l'année, plusieurs Canadiens ont fait partie, à l'ISO et à la CEI, de groupes de gestion et de comités chargés de l'élaboration d'orientations politiques, en particulier le Bureau de gestion technique de l'ISO et ses comités pour l'évaluation de la conformité (CASCO), pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) et pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO), et le Conseil de direction et le Comité d'action de la CEI.

Notre pays joue aussi un rôle de leader dans les travaux techniques de ces deux organisations. Par exemple, ce sont des Canadiens qui occupent les sièges de président et de secrétaire du comité technique TC 176 de l'ISO (Management et assurance de la qualité), responsable des normes mondialement reconnues de la série ISO 9000 sur les systèmes de management de la qualité. Le TC 176 a, cette année, achevé et publié la nouvelle version « 2000 » des normes maîtresses de la série. Il a révisé ces normes pour les rendre plus faciles à comprendre et

Leader mondial

Le Canada joue un rôle de premier plan dans le domaine de la normalisation internationale. Les Canadiens ne se contentent pas de siéger à titre de présidents ou de secrétaires des comités techniques ci-dessous, ils dirigent plus de 100 sous-comités et groupes de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et de leur comité technique mixte sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1).

Comme ce tableau l'indique, le Canada concentre au sein des comités techniques ses efforts de leadership dans des domaines connexes à ses secteurs d'activités prioritaires, notamment la sécurité, les ressources naturelles, ISO 9000 et ISO 14000 et les nouvelles technologies.

Comité technique	Siège de président	Siège de secrétaire
ISO		
Papier, cartons et pâtes (TC 6)	•	•
Art dentaire (TC 106)	•	
Nickel et alliages de nickel (TC 155)	•	•
Structures en bois (TC 165)	•	•
Management et assurance de la qualité (TC 176)	•	•
Technologies de l'hydrogène (TC 197)	•	•
Management environnemental (TC 207)	•	•
CEI		
Turbines hydrauliques (CE 4)	•	•
Conducteurs pour lignes aériennes (CE 7)	•	
Techniques des essais à haute tension (CE 42)		•
Travaux sous tension (CE 78)		•
Essais relatifs aux risques du feu (CE 89)		•
Systèmes d'isolation électrique (CE 98)	•	
Technologies des piles à combustible (CE 105)	•	
Méthodes d'évaluation des champs électriques, magnétiques et électromagnétiques en relation avec l'exposition humaine (CE 106)		•

à appliquer, en particulier lorsqu'on les met en œuvre avec un système de management environnemental ISO 14000.

L'ISO et la CEI sont résolues à moderniser leurs processus et leurs produits et sont, dans cette entreprise, aidées par le Canada. Le CCN et CSA International ont, en janvier, parrainé une journée d'étude ayant pour but d'élaborer le premier Accord technique industriel (ITA) de l'ISO. C'est l'un des nouveaux types de documents destinés à fournir aux intéressés des lignes directrices techniques dans un délai plus court que ne le permet habituellement le processus officiel de l'ISO. Cette journée d'étude réunissait 135 professionnels de la santé, parmi lesquels des fournisseurs de soins de santé, des consultants, des organismes d'accréditation, des représentants des gouvernements et des tiers payeurs, qui ont mis au point un document d'orientation longtemps attendu sur l'application des normes ISO 9000 dans le secteur de la santé.

Le Canada s'est érigé en leader pour mettre en évidence dans les normes de la CEI la clause « dans certains pays » et en favoriser le recours. Cette clause permet d'insérer dans ces normes des exigences tenant compte de la situation prévalant dans certains pays et facilite, par le fait même, l'acceptation dans les pays dont les règlements font référence aux normes de la CEI des produits fabriqués dans ces derniers.

Les Normes nationales du Canada (NNC) se rapprochent de plus en plus des normes étrangères et internationales, donnant à l'industrie canadienne l'assurance de pouvoir

mettre au point des produits qui seront bien reçus dans les marchés mondiaux. Parmi les NNC approuvées par le CCN au cours de l'année, il y en a 156 sur 199 qui sont identiques à des normes régionales ou internationales ou s'en inspirent.

Élément clé n° 2 :

Placer par ordre de priorité les activités de normalisation et leurs ressources en les présentant en trois points importants :

- celui des questions de la santé, de la sécurité et de l'environnement ou autres questions auxquelles s'intéressent particulièrement les Canadiens
- celui des secteurs commerciaux qui comportent des avantages possibles pour le Canada
- celui de l'harmonisation des normes là où elle est nécessaire, en particulier au sein des marchés nord-américains

Participer aux activités de normalisation peut être coûteux et exiger beaucoup de temps. C'est pourquoi les Canadiens doivent consacrer efforts et ressources aux domaines qui présentent le plus d'avantages existants et possibles. Tous les forums internationaux de normalisation demeureront importants pour les intéressés de nombreux secteurs de notre économie. Ceux associés à l'ALENA sont sans conteste de première priorité dans les projets canadiens de normalisation.

Dans l'établissement des priorités en matière d'activités de normalisation, l'analyse courante de la circulation

commerciale des produits et des services canadiens, et l'analyse des marchés, il faut tenir compte de la concurrence et des occasions commerciales. De la même façon, les Canadiens doivent se concentrer sur les questions pour lesquelles les aspects social, environnemental et touchant la santé et la sécurité sont pour eux d'un intérêt particulier, et sur les « marchés à créneaux » dans lesquels les travaux de normalisation sont susceptibles d'être particulièrement fructueux.

Nous coordonnons actuellement, par exemple, les travaux de normalisation dans le domaine de la sécurité électrique pour pouvoir faire un usage efficace des rares ressources dont nous disposons et élaborer des politiques et prises de position cohérentes. De ce côté, un certain nombre de comités du CCN, CSA International et les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) se sont entendus pour travailler ensemble au sein du Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI). Dans le domaine technique, CSA International poursuit la restructuration de ses comités d'élaboration de normes, de façon à les faire correspondre à la structure des comités de la CEI et du Council for the Harmonization of Electrotechnical Standardization of the Nations of the Americas (CANENA). Les Canadiens pourront ainsi discuter, à la même table, de questions d'ordre national, régional et international.

Pour harmoniser les exigences, les organismes de normalisation devront reconnaître les différences importantes qui existent parfois dans

le monde entre les pratiques et les technologies. La CEI a, par exemple, accepté récemment une recommandation que lui a faite le Global Relevance Task Force d'accorder dans ses normes le même statut aux exigences essentielles, qui varient selon les différentes régions du monde. Le Canada a joué un rôle clé dans cet effort important : il a animé le groupe d'étude.

Les questions de santé et de sécurité ont toujours été importantes au sein du programme d'accréditation des laboratoires. Bon nombre de domaines de spécialité de programme existants et nouveaux, dans le cadre desquels le CCN accorde son accréditation, traitent de la capacité des laboratoires à réaliser des essais dont les résultats touchent directement la santé et la sécurité des Canadiens.

Certains d'entre eux sont, par exemple, inquiets des effets que pourraient avoir les médicaments absorbés par le bétail sur les êtres humains qui en consomment le lait, la viande ou les œufs. Au cours de l'année 2000-2001, le CCN a accrédité son premier laboratoire dans le cadre du programme conçu pour les laboratoires qui élaborent et évaluent les méthodes d'essai et réalisent des essais spéciaux. Il s'agit du Centre de détection de résidus médicamenteux vétérinaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui met au point et réalise des essais visant à déceler la présence de traces de médicaments à usage vétérinaire dans les tissus et produits d'origine animale.

En outre, certains Canadiens se demandent si les procédés utilisés par

les laboratoires judiciaires – par exemple les tests d'empreintes génétiques (ADN) – sont suffisamment fiables pour être utilisés devant les tribunaux civils et criminels. Le CCN et la Société canadienne des sciences judiciaires (SCSJ) ont élaboré ensemble un programme d'accréditation des laboratoires judiciaires. Le premier d'entre eux a été accrédité au cours de l'année 2000-2001 et plusieurs autres ont présenté une demande d'accréditation.

Le nouveau programme d'accréditation du CCN dans le domaine de l'aménagement forestier durable (AFD) témoigne aussi de ses priorités. Les produits forestiers sont un secteur d'activité important au Canada. Selon Statistique Canada, les exportations de produits forestiers se chiffraient en l'an 2000 à quelque 41 milliards de dollars, soit environ 10 pour cent de la valeur totale des exportations canadiennes. Les conditions dans lesquelles les arbres sont cultivés, coupés et transformés, ainsi que le renouvellement forestier, font désormais partie des questions environnementales tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Dans le cadre du programme AFD, les organismes registraires accrédités de systèmes de management environnemental (SME) peuvent enregistrer les entreprises forestières qui respectent la NNC intitulée CAN/CSA-Z809-96, *Aménagement forestier durable : un document-guide*. À la fin de l'année, le CCN avait ainsi accrédité deux registraires de SME et reçu une troisième demande, actuellement à l'étude. Au Canada, près de la moitié de la coupe annuelle autorisée est maintenant

régié soit par cette norme, soit au moyen d'un SME enregistré selon ISO 14001.

Le réchauffement climatique fait partie des préoccupations environnementales des Canadiens. Le CCN participe aux travaux nationaux et internationaux de normalisation qui visent à apporter une solution à ce problème. CSA International assume, au nom du CCN, le secrétariat du groupe de travail spécial de l'ISO sur les changements climatiques, groupe qui a pour mandat d'envisager une façon de recourir aux normes et guides de l'ISO, actuels et nouveaux, pour solutionner ce problème. Le CCN de son côté envisage un moyen d'utiliser ses programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité pour soutenir les projets du Canada en matière de mesure et de vérification des émissions de gaz à effet de serre.

Le principal partenaire commercial du Canada est, bien sûr, les États-Unis. Il existe aussi d'importants échanges commerciaux – offrant de multiples possibilités – entre le Canada et les autres pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, et les pays côtiers du Pacifique, des échanges rendus possibles par le biais de projets tels que la proposition de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Le CCN participe activement aux travaux d'un certain nombre d'organisations de normalisation et d'évaluation de la conformité ayant compétence dans ces régions, parmi lesquelles figurent la Commission panaméricaine des normes techniques

(COPANT), le Pacific Area Standards Congress (PASC) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC). Il y exerce une certaine influence. Ces organisations rassemblent les organismes de normalisation et d'évaluation de la conformité qui désirent discuter de préoccupations communes, partager expérience et connaissances, et favoriser l'harmonisation des méthodes de normalisation.

Le Canada joue un rôle de leader au sein d'un grand nombre de ces forums. À preuve, la nomination à la présidence de la COPANT de Linda Lusby, dont le mandat de présidente du CCN a pris fin avec l'exercice 2000-2001.

La CEI est un autre forum qui donne au CCN l'occasion de resserrer ses liens avec les partenaires commerciaux régionaux du Canada. Notre pays est membre du groupe directeur Asie-Pacifique de la CEI, au sein duquel les pays développés et en développement de cette région adoptent une position commune sur les questions à présenter aux comités chargés de la gestion et de l'établissement des politiques de la CEI. En outre, les comités nationaux du Canada, des États-Unis et du Mexique associés à la CEI travaillent régulièrement ensemble, une forme de partenariat appelée à s'étendre aux autres pays membres de la CEI qui feront partie de la ZLEA.

Également au nombre des priorités canadiennes en matière de commerce : l'aide accordée par le Canada aux pays en développement pour leur permettre d'améliorer leurs capacités commerciales et de tirer pleinement parti de la mondialisation. En grande

partie grâce à l'harmonisation des normes et l'évaluation de la conformité, les pays en développement peuvent accéder plus facilement aux marchés et au transfert des technologies. Le CCN accorde depuis un certain nombre d'années une aide technique aux pays en développement, soit seul, soit par l'intermédiaire d'organismes de normalisation régionaux et internationaux, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il cherche actuellement à se faire plus entreprenant et choisit une démarche mieux coordonnée pour favoriser la réalisation des objectifs du Canada en matière de développement et de commerce. Au cours de l'année 2000-2001, le CCN a, par exemple, joué un rôle plus actif au sein du Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) et ce, à travers le comité consultatif canadien sur le DEVCO qu'il a établi.

Élément clé n° 3 :

Suivre les innovations touchant les pratiques d'évaluation de la conformité, les évaluer et s'empresser de négocier de nouvelles ententes internationales bénéfiques pour le Canada

Avant d'aborder les innovations apparues dans les pratiques d'évaluation de la conformité, il est de mise d'explorer un peu le passé pour y suivre l'évolution de ces pratiques. Le concept d'évaluation de la conformité, fondé tout d'abord sur

des évaluations de tierce partie, c'est-à-dire réalisées par ceux et celles qui ne tirent aucun avantage des résultats, est accepté partout dans le monde. Le Canada s'est fait le leader de l'élaboration des normes des systèmes de management mises au point tout d'abord pour la qualité puis pour l'environnement.

Le CASCO, groupe d'évaluation de la conformité de l'ISO, a, au cours des ans, élaboré une série de guides et, plus récemment, de normes destinés aux laboratoires d'essais, aux organismes de certification de produits, aux organismes d'inspection et aux organismes d'enregistrement (certification) des systèmes de management pour leur servir de perspective commune d'évaluation de la conformité. Les organisations de normalisation, telles que le Conseil canadien des normes, qui sont également des organismes d'accréditation, ont participé directement aux travaux du CASCO tout en assumant le secrétariat des comités responsables des normes ISO 9000 et ISO 14000. Ces documents du CASCO constituent la base d'un certain nombre d'accords de reconnaissance internationale, dont il est question plus loin dans le présent rapport. Plus près de nous, le Canada joue un rôle important au sein des groupes de travail du CASCO. Il anime notamment le groupe de travail chargé de la révision du code de bonne pratique de l'ISO et de la CEI en matière d'évaluation de la conformité. Le CASCO révisé aussi les critères destinés aux organismes d'accréditation, aux registraires de systèmes de management et aux auditeurs de SMQ et de SME.

Il y a quelques années, il est devenu clairement possible, grâce à un protocole d'entente signé entre les organismes d'enregistrement, de parvenir à une approche plus internationale de l'évaluation de la conformité pour favoriser plus largement la reconnaissance de la clientèle. Comme de nombreux registraires tentaient d'établir des partenariats partout dans le monde, ce processus faisait double emploi. Un registraire canadien avait en effet conclu des protocoles d'entente avec une trentaine d'autres, dont beaucoup appartenaient à des régions éloignées. C'est ce qui a poussé les organismes d'accréditation à envisager de conclure des ententes susceptibles de lier entre eux les organismes registraires, cette approche se révélant plus pratique que celle des protocoles d'entente bilatéraux. C'est pourquoi, on a créé l'International Accreditation Forum (IAF). L'accroissement du volume des échanges établis entre les régions risque d'entraîner la répétition inutile (et coûteuse) des évaluations de la conformité. Les organismes d'accréditation ont entrepris de régler ce problème. Le fait que l'IAF ait songé à établir une infrastructure internationale d'accréditation a amené la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), fondée à la fin des années 70, à reconsidérer son approche dans ce domaine.

L'IAF et l'ILAC ont mis au point un ensemble complet de documents d'orientation et de protocoles combinés aux guides et aux normes du CASCO et visant à aider les organismes d'accréditation à mieux servir leur clientèle à l'échelle mondiale et

d'une manière plus cohérente. Parallèlement à ces travaux, plusieurs organismes régionaux ont pris naissance en Europe, en Asie-Pacifique et dans les Amériques, et peut-être même maintenant en Afrique et au Moyen-Orient. Ils aident les organismes d'accréditation de leur région, tout en étant liés aux autres régions par le truchement de la reconnaissance de l'IAF et de l'ILAC.

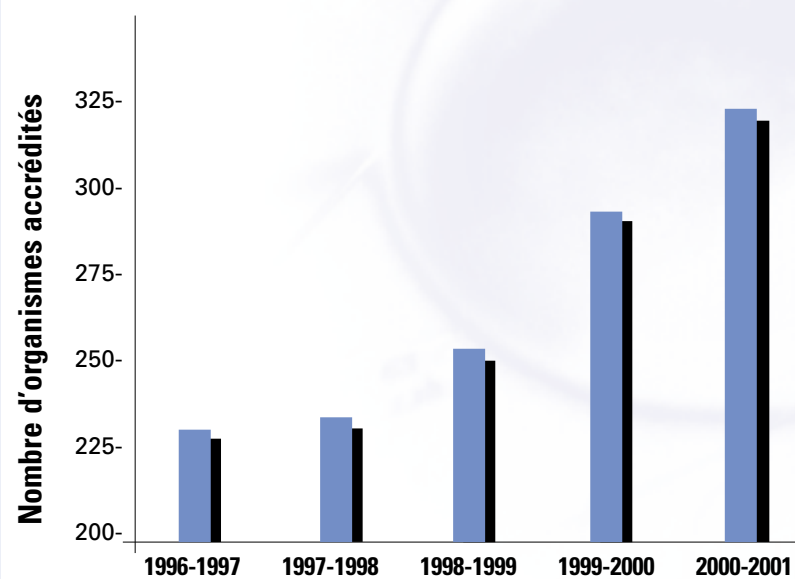
Ces projets menés dans le domaine de l'évaluation de la conformité ont tous été prévus pour favoriser les échanges commerciaux entre les pays. L'un des rôles importants du CCN est de prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) inter-gouvernements. Parmi les accords commerciaux les plus dignes d'intérêt figurent trois ARM

étroitement liés conclus entre le Canada et l'Union européenne (UE), l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Suisse. En tant qu'accréditeur canadien des organismes de certification, le CCN continue de jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre actuelle des annexes sur la sécurité-électricité de ces ententes. Tout porte à croire que le CCN participera de diverses façons à l'Accord de libre-échange des Amériques conclu avec l'Amérique latine et les Grandes Antilles.

Les ententes bilatérales et multilatérales, telles que les ARM, conclues avec les organismes d'accréditation ou par ces derniers ont permis de s'attaquer au sein de certains marchés aux problèmes mentionnés plus haut en réduisant au minimum les procédures d'évaluation

Une ressource qui croît en nombre

Pour tirer parti d'un marché mondial en pleine expansion, l'industrie canadienne doit prouver la conformité aux normes de ses produits et services. On exige de plus en plus le recours à des méthodes d'évaluation de la conformité reconnues à l'échelle internationale. C'est pourquoi le nombre d'organismes d'évaluation de la conformité accrédités par le CCN s'accroît régulièrement au fil des ans.



de la conformité, donc les coûts et le temps d'exécution, et en multipliant les occasions commerciales. Le CCN est signataire de l'accord de reconnaissance multilatérale (AML) sur les systèmes de management de la qualité de la PAC et de l'ARM de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) pour l'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage. La conclusion de ces ententes a donné au CCN l'occasion de signer également les ARM et les AML de l'IAF et de l'ILAC. Tous les ARM d'accréditation ont été préparés après un examen approfondi réalisé par les pairs.

Le but ultime de l'IAF et de l'ILAC est de permettre une reconnaissance mutuelle menant à l'acceptation partout dans le monde d'un seul essai et d'une seule certification par produit ou service. Cependant, le processus de reconnaissance internationale prend du temps, puisqu'il exige que soit tout d'abord établie une certaine confiance entre les organisations et entre les cultures.

Les Canadiens peuvent tirer parti de ces accords, et d'autres du genre, grâce aux programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité du CCN. L'acceptation de ce dernier au sein de ces ententes a été notamment rendue possible grâce au recours à des procédures et lignes directrices d'accréditation reconnues dans le monde. Au cours de l'année 2000-2001, le CCN a adopté les nouveaux Guides ISO/CEI 65 et 66 qui servent à présent de base à ses programmes d'accréditation, le premier pour les organismes de certification de produits, le second pour les

registraires de SME. Il a également poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle norme ISO/CEI 17025 pour l'accréditation des laboratoires. Grâce à l'adoption de ces nouvelles prescriptions, le CCN pourra faire partie de divers ARM, existants ou en préparation. Il utilise en outre le Guide ISO/CEI 62 dans le cadre de son programme d'accréditation des organismes registraires de SMQ, ce qui lui permet de faire partie d'ARM dans ce domaine.

Au moment où l'on préparait ces ententes d'accréditation, étaient envisagés d'autres mécanismes visant à répondre à ce que nombreux estimaient être plus urgent pour acquérir la reconnaissance dans certains secteurs de produits, en particulier ceux à cycle de vie court. On a mis au point et accepté des procédés d'évaluation moins officiels, à savoir l'autodéclaration et la qualification des fournisseurs.

A été élaborée une autre méthode de reconnaissance des produits pour les organismes de certification, au sein desquels l'examen par les pairs rend possible l'acceptation mutuelle des résultats d'essais. La CEI a prévu trois systèmes d'évaluation de la conformité : le Système d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique (IECEE – OC), le Système d'assurance de la qualité des composants électroniques (IECQ) et la Méthode pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive (IECEX). La participation du Canada a été essentielle dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces systèmes. Le pays y est, cette

année, pour une très grande part dans la décision de la CEI de faire entrer dans ces systèmes les États non membres de cette organisation.

Ces deux mécanismes sont autant l'un que l'autre conçus pour une clientèle particulière, et ils fonctionnent bien.

Reprenons l'idée des ARM d'accréditation (pour les distinguer des ententes liées au commerce). L'un des plus importants d'entre eux, élaboré par l'IAF, est l'accord de reconnaissance multilatérale conclu entre les membres d'organismes d'accréditation pour les systèmes de management de la qualité (SMQ) ISO 9000. Le CCN est à la fois signataire de cet accord et de son équivalent régional, l'accord multilatéral de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC).

Au cours de l'année écoulée, l'IAF et la PAC ont accepté l'entrée de nouveaux signataires dans leurs ententes et entrepris d'y intégrer l'accréditation des registraires de systèmes de management environnemental (SME) ISO 14000 et celle des organismes de certification de produits. Le CCN a demandé à faire partie de l'accord de la PAC sur les SME et compte être au cours de l'année l'un des signataires de l'accord sur la certification de produits.

À la fin de l'année, le CCN a signé deux ARM entre organismes d'accréditation des laboratoires. Au terme d'une évaluation complète de ses méthodes, il est devenu, au cours de l'été, le 13^e signataire de l'ARM de l'APLAC. Il a ainsi pu, dès novembre, faire partie des

36 organismes signataires de l'ARM élaboré par l'ILAC. En signant ces deux accords, le CCN espère, grâce à une meilleure acceptation à l'échelle internationale des résultats d'essais réalisés au Canada, donner ainsi, aux yeux des laboratoires participants et de leurs clients, plus de valeur à son programme d'accréditation.

L'accord bilatéral de reconnaissance mutuelle sur l'accréditation des laboratoires négocié entre le CCN et la U.S. National Cooperation for Laboratory Accreditation (NACLA) devrait mener à une acceptation plus générale de ces résultats. Cet accord était en négociation à la fin de l'année et devrait être signé au début de la nouvelle.

D'autres organisations régionales préparent actuellement des ARM. Au cours de l'année 2000-2001, le CCN est devenu membre à part entière de l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC). Cette dernière élabore pour les pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud un ARM ISO 9000 qui leur permettrait de faire partie de l'ARM de l'IAF. Un ARM pour les organismes d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnage est également en préparation. Le CCN contribue aussi aux travaux de négociation de l'ARM menés par le Groupe de travail de l'IAAC chargé de l'élaboration de ces ententes.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, ce qui a rendu possible la conclusion de ces accords, c'est l'adoption par les pays participants de critères et méthodes élaborés au sein du Comité de l'ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) reconnus

dans le monde, et les protocoles correspondants adoptés par l'IAF et l'ILAC. Le Canada joue un rôle important au sein des groupes de travail du CASCO. Il anime en particulier le groupe de travail qui révisé le Code de bonne pratique ISO/CEI pour l'évaluation de la conformité. Le CASCO prépare des critères pour les organismes d'accréditation, les registraires de systèmes de management et les auditeurs de SMQ et de SME.

À mesure que le commerce international prend de l'importance au Canada, un nombre croissant d'organismes d'évaluation de la conformité étrangers souhaitent se faire accréditer dans ce pays pour pouvoir offrir leurs services aux clients désireux de vendre leurs produits et leurs services au Canada, prouver qu'ils participent aux programmes canadiens d'accréditation, obtenir l'accréditation des pays où il n'existe pas d'organismes ni de programmes d'accréditation ou répondre aux exigences contenues dans les accords commerciaux inter-gouvernements. Au cours de l'année, le CCN a, par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, demandé au Parlement de modifier la *Loi sur le Conseil canadien des normes* de façon à pouvoir accréditer des organismes installés dans certains pays d'Amérique, d'Europe et de la côte du Pacifique. À la fin de l'exercice, cette modification n'avait pas encore été approuvée. Elle devrait l'être au cours de la nouvelle année.

Comme on exige de plus en plus que soient accrédités les organismes d'évaluation de la conformité, le

CCN a élargi la portée de son Programme d'accréditation des laboratoires – Canada (PALCAN) pour y intégrer un plus grand nombre de domaines de spécialité. Il a, en effet, au cours de l'année, ajouté, aux domaines de spécialité déjà couverts par le PALCAN, les organismes d'essais d'aptitude. Ces organismes fournissent des échantillons connus aux laboratoires qui doivent les analyser pour montrer leur compétence. C'est pourquoi, les essais d'aptitude sont un élément important du processus d'accréditation des laboratoires.

En collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le CCN a établi un programme d'accréditation des organismes de certification des produits agricoles biologiques. Ce programme, qui s'appuie sur une NNC élaborée par l'Office des normes générales du Canada (ONGC), permettra d'assurer l'accès des exploitants agricoles canadiens à un marché mondial croissant, où les produits biologiques prennent de plus en plus d'importance. Une demande présentée dans le cadre de ce programme a été acceptée à la fin de l'année. On s'attend à en recevoir d'autres au cours de la nouvelle année.

Le CCN gère des programmes destinés aux organismes d'essais, d'étalonnage, de certification, d'enregistrement des systèmes de management de la qualité ISO 9000 et de management environnemental ISO 14000, de formation des auditeurs et de certification de ces derniers. À la fin de l'année 2000-2001, il avait accrédité 323 organisations de ce genre.

Élément clé n° 4 :

S'empressez de faire connaître aux décideurs des secteurs public et privé, de tous les aspects de la société canadienne le rôle des normes, leurs avantages et les défis associés aux processus et aux produits de normalisation

Faire connaître et comprendre la normalisation et l'importance de sa contribution au bien-être social et économique du Canada est l'une des conditions indispensables du succès à long terme des travaux de normalisation et des demandes de financement faites au Canada. Si nous informons bien le public en lui faisant bien comprendre les avantages de la normalisation et la bonne façon de recourir à ses processus, nous pourrions obtenir des décideurs du gouvernement et de l'industrie qu'ils considèrent vraiment la normalisation comme l'un des meilleurs moyens de donner forme à des politiques adaptées aux besoins de l'industrie et du public canadiens.

Il est, de la même façon, primordial que l'industrie canadienne comprenne parfaitement le rôle joué par les normes et les avantages et enjeux des processus et des produits de normalisation. C'est ainsi que nous pourrions assurer les entreprises et les organisations qu'en affectant des bénévoles aux services du système de normes elles font un excellent investissement – tant dans l'intérêt de leur organisation que dans celui du Canada.

Faire connaître les avantages que constitue la normalisation a toujours été pour le Conseil canadien des

normes (CCN), depuis sa création il y a 30 ans, une priorité. Dès lors, les moyens de communication mis à sa disposition ont connu une grande évolution, faisant ainsi évoluer de la même façon les activités du CCN dans ce domaine.

Une grande partie des contacts du CCN avec les clients se fait à présent par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse : <http://www.ccn.ca>. Le CCN a, au début de l'année 2000-2001, entamé des travaux visant à donner à son site un nouvel aspect, plus attrayant, plus « navigable » tout en renseignant davantage le public. Changement qui, aux dires des internautes, s'est révélé grandement satisfaisant.

Et il y a eu cette année encore des changements à ce chapitre : un site renouvelé. Nous y avons, entre autres, ajouté des avis diffusés dans le cadre des programmes d'accréditation du CCN, des avis d'examen public de projets de normes canadiennes ainsi qu'une nouvelle rubrique sur la version 2000 des normes ISO 9000.

Parmi les nouvelles rubriques de notre site, notons la rubrique « Nouvelles et articles » qui a été conçue pour procurer une information variée de dernière heure sur les travaux de normalisation réalisés au Canada et ailleurs dans le monde.

Le personnel du CCN a continué, cette année, à élaborer des politiques propres aux domaines liés à l'utilisation du site Web, telles que la protection de la vie privée, la publicité et les liens reliant les sites les uns aux autres, pour les épurer par la suite.

Le site Web du CCN a fait, cette année, l'objet d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle, qui nous a permis de connaître les besoins et les attentes des usagers. Nous avons ainsi appris que le site était utile, puisqu'il permettait aux visiteurs d'accéder aux normes plus facilement et de mieux savoir les utiliser. Ces résultats nous serviront dans la poursuite de nos travaux d'amélioration et de figelage du contenu et de la présentation du site.

Le CCN, reconnaissant l'importance grandissante d'Internet en tant que média d'information, a décidé de cesser la publication régulière de sa revue *CONSENSUS* en lui préférant le site Web. Il continuera néanmoins à publier des numéros spéciaux de la revue à l'occasion de la tenue d'activités spéciales dans le domaine de la normalisation ou pour y traiter de questions importantes s'y rapportant.

Deux numéros de ce genre ont été publiés au cours de l'année 2000-2001. Dans le premier, qui portait sur le lancement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), étaient retranscrits les discours prononcés à cette occasion partout au Canada. Dans l'autre, publié pour célébrer le 30^e anniversaire du CCN, on retraçait en détail l'histoire de l'organisme et présentait les messages de félicitations reçus de ses homologues du monde entier.

Le CCN a produit d'autres publications au cours de l'année, entre autres des dépliants sur ses programmes d'accréditation des organismes registraires de SME et de

SMQ, des laboratoires et des organismes de certification.

L'une des publications les plus ambitieuses du CCN a été, cette année, le document intitulé *Normes des systèmes de management : Où nous en sommes*, un rapport détaillé sur un sondage réalisé sur l'utilisation au Canada des normes ISO 9000, ISO 14000 et QS-9000. Menée en association avec Industrie Canada et le Comité national du Canada de l'ISO du CCN (CNC/ISO), cette étude est le premier sondage national complet réalisé au Canada sur l'utilisation et l'acceptation de ces normes importantes.

L'information recueillie au cours de ce sondage aidera les entreprises, les gouvernements et les participants du domaine des normes à prendre des décisions éclairées sur les futures élaboration, mise en œuvre et application des normes.

Ce sondage est non seulement la première étude du genre à avoir été faite, mais aussi le premier produit disponible dans la boutique électronique du site Web. Les acheteurs peuvent recevoir une copie papier du rapport ou en télécharger la version électronique. La vente de ce document a connu un certain succès qui nous a valu des commentaires

favorables de la part des acheteurs.

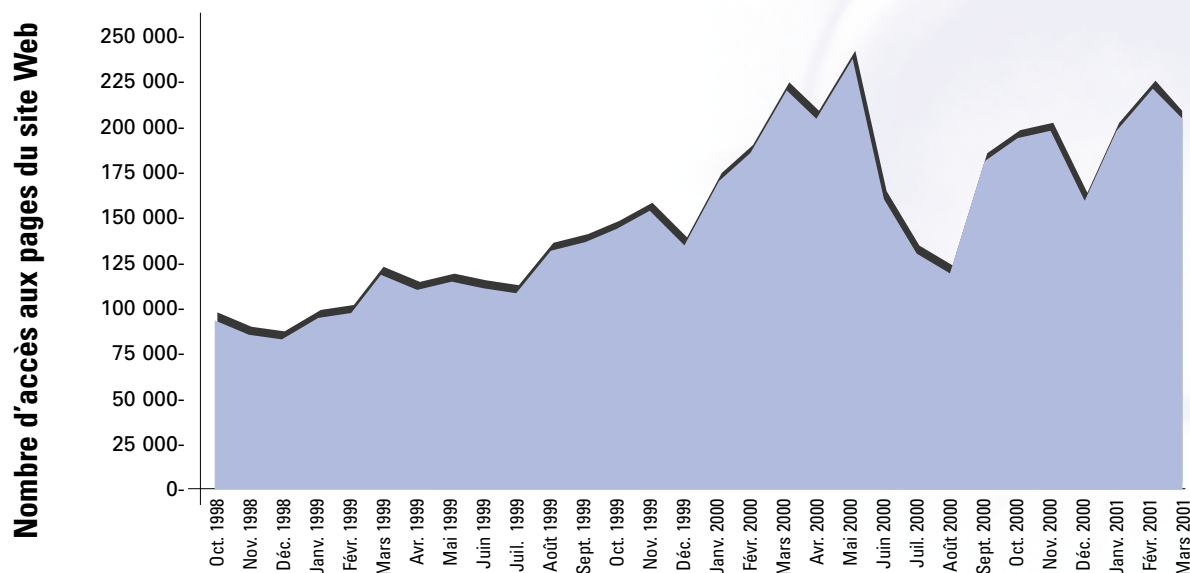
En dehors de ces travaux de diffusion de l'information, le CCN s'est attelé à la recherche d'une autre façon de communiquer son information sur la normalisation. Le personnel a continué à rédiger tous les deux mois un article sur ISO 14000 dans la revue *Hazardous Materials Management* et préparé une série d'articles « standard » sur le service d'information du CCN et sur le Point d'information OMC/ALENA pouvant paraître dans des périodiques, des revues et des journaux.

Questions et réponses

À travers son site Web, le CCN a modifié sa façon de présenter l'information au public. La clientèle se fait de plus en plus nombreuse à visiter le site Web pour obtenir des renseignements de base, alors qu'elle s'adresse au Service d'information et de recherche lorsqu'il s'agit de demandes de renseignements plus compliquées et plus spécialisées.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le nombre total de visites du site Web s'accroît régulièrement au cours des ans, que les tendances saisonnières soient à la hausse ou à la baisse. (Le nombre record atteint au cours de la période se situant autour du mois de mars 2000 correspondrait à l'intérêt suscité par le lancement de la Stratégie canadienne de normalisation.)

Internet est devenu important pour communiquer avec le Service d'information et de recherche. Le nombre de demandes ainsi reçues (sous forme de courriels et de messages provenant du site Web) a augmenté d'environ 600 pour cent ces quatre dernières années. Du même coup, le nombre de demandes faites par téléphone a chuté de 30 pour cent au cours de la même période.



Un élément témoignant des efforts déployés par le CCN dans le domaine des communications est le Service d'information et de recherche, qui renseigne sur les programmes et services, les normes, les règlements techniques et les exigences en matière d'évaluation de la conformité en vigueur au Canada et dans les marchés étrangers. Ce service possède le centre canadien de référence le plus complet sur les normes, doté de collections entières de normes et documents sur les normes produits par le Canada, les É.-U., l'ISO, la CEI et les communautés territoriales étrangères importantes. Ces documents sont petit à petit produits en version électronique, ce qui a l'avantage d'en accélérer et d'en faciliter l'accès tout en permettant au public de recevoir une information des plus récente. Plus de 75 pour cent de la collection de normes du Centre se présente maintenant sous forme électronique.

Le service a reçu cette année plus de 6 000 demandes, dont les deux tiers environ émanaient de l'industrie canadienne, en particulier les petites et moyennes entreprises. Un sondage réalisé auprès de la clientèle de ce service a révélé un taux élevé de satisfaction.

Le CCN a, nous le répétons, continué à gérer le Point d'information de l'OMC/ALENA au nom du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. À travers sa base de données en ligne et le service électronique *Export Alert!*, le Point d'information renseigne les Canadiens des changements proposés aux règlements, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, et permet

aux abonnés de livrer leurs remarques avant que ces règlements n'aient force de loi. Au cours de l'année, plus de 1 200 avis ont été diffusés à partir du Point d'information, dont 35 provenaient du Canada.

Le principe du salon professionnel est lui aussi un bon moyen de contacter la clientèle établie et de s'en faire une nouvelle. Au cours de l'année, le CCN s'est fait représenter lors de divers salons professionnels fréquentés en priorité par un public cible, par exemple, le *Monde des affaires* et *Americana 2001*.

Élément clé n° 5 :

Présenter les processus de normalisation comme complément nécessaire aux processus de réglementation et favoriser le recours aux normes dans l'établissement des politiques canadiennes d'intérêt public

Les processus de normalisation ont toutes les chances de contribuer à réduire les coûts en matière de réglementation, à faciliter le commerce intérieur et extérieur et le transfert des technologies et à favoriser la compétitivité du Canada. Ces objectifs peuvent être réalisés sans altérer la confiance et la sécurité des consommateurs.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, territoriaux et municipaux font actuellement appel à la normalisation volontaire dans la réglementation, en intégrant par exemple des normes aux règlements, en ayant recours aux normes comme suppléments ou alternatives aux règlements (p. ex. les codes nationaux

volontaires), en s'en remettant aux processus d'évaluation de la conformité du secteur privé pour favoriser et surveiller la conformité aux règlements ou en s'appuyant sur ces processus.

Comme exemple d'insertion de normes dans les règlements, citons les nouvelles prescriptions de Santé Canada liées à certains types d'instruments médicaux vendus au Canada. Ce nouveau règlement, qui entrera en vigueur en 2003, exige que les instruments médicaux dont il est question soient fabriqués en conformité avec un système qualité enregistré selon ISO 13485 ou ISO 13488, deux normes servant de guide dans l'application à cette industrie de la norme ISO 9000.

Durant l'année, le CCN a signé avec Santé Canada une entente visant à étendre le programme d'accréditation selon ISO 9000 du CCN pour permettre aux organismes registraires d'enregistrer ces systèmes. Le programme est mis en œuvre et le CCN a reçu plusieurs demandes d'accréditation de ce genre.

Un autre exemple d'insertion de normes dans les systèmes de réglementation est la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. Cette loi fédérale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, s'est vu incorporer un grand nombre des principes contenus dans le *Code type sur la protection des renseignements personnels* de CSA International, une NNC.

Au cours de l'année, les systèmes de réglementation ont fait l'objet d'un examen minutieux au moment de la tragédie de Walkerton. La présence d'un bacille E. coli dans le système de

distribution d'eau de la municipalité de Walkerton, en Ontario, aurait rendu malades des centaines de personnes et fait sept morts. Après cet incident, on a dû insister davantage sur la salubrité de l'eau d'approvisionnement.

La normalisation peut nous permettre d'y arriver. Les méthodes d'essai normalisées rendent, par exemple, possibles la surveillance et la comparaison des niveaux de contamination. L'accréditation contribue à faire en sorte que les laboratoires d'essais puissent réaliser des essais fiables.

À la suite de l'incident de Walkerton, le gouvernement de l'Ontario a modifié ses règlements sur l'eau potable et exige à présent que certains essais soient réalisés par un laboratoire accrédité par le CCN. L'organisme encourage les gouvernements provinciaux à lui emboîter le pas dans ce sens. Dans le cadre de cette activité, le CCN et l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE) ont présenté un rapport d'enquête publique sur la tragédie de Walkerton, dans lequel ils précisent le rôle possible de l'accréditation dans le domaine de la salubrité de l'eau potable.

On commence à lui reconnaître ce rôle tant à l'étranger qu'au Canada. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a, en effet, demandé au CCN et à l'ACLAE de l'aider à élaborer un programme pour les laboratoires d'analyse de l'eau d'Amérique latine et des Grandes Antilles. Ces laboratoires contribueront à y établir une

infrastructure fiable pour permettre d'alimenter la région en eau potable sûre. À la fin de l'année financière, on négociait une entente sur l'élaboration de ce programme qui devrait être signée au cours de la nouvelle année financière.

Élément clé n° 6 :

Établir des mécanismes permettant d'orienter les activités de normalisation dans le règlement des questions sociales et économiques actuelles et nouvelles

Avec les progrès technologiques et la mondialisation de l'économie sont apparus de nouveaux problèmes et nés de nouveaux défis. Ces derniers temps, on applique de plus en plus les processus et les produits de normalisation à tout ce qui touche l'environnement, la santé, la sécurité et la protection de la vie privée. Il y a, bien sûr, d'autres questions en perspective – des aliments génétiquement modifiés au commerce électronique, en passant par la myriade de problèmes que pose le vieillissement de la population – qui, cela est clair, dicteront l'orientation des organisations en matière de processus de normalisation.

La normalisation peut, sans conteste, être utile pour régler les questions nouvelles. Ces questions sont, cependant, préoccupantes pour les organismes de normalisation, et ce, de diverses façons. L'intérêt que le grand public accorde à un grand nombre d'entre elles exigera, par exemple, que l'on recrute et forme

des participants connaissant peu les systèmes et approches en matière de normes. La diversité des questions dont pourraient s'occuper les organismes de normalisation risque d'entraîner une réduction des ressources, déjà limitées. Le fait d'appliquer à des questions délicates des procédures s'appuyant sur le principe du consensus peut avoir un impact sur les relations publiques.

Les organismes de normalisation doivent concevoir des cadres stratégiques clairs pour pouvoir se préparer à faire face aux difficultés qui se présenteront et saisir les occasions offertes avec l'apparition de ces nouveaux facteurs.

La Direction du commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, établie au cours de l'année 1999-2000 et chargée de rédiger des politiques, jouera un rôle prépondérant dans la conception de ces cadres stratégiques.

La normalisation, appelée à comprendre de nouveaux domaines d'activité, exigera des nombreuses organisations et des nombreux comités chargés des travaux du SNN qu'ils développent de nouvelles compétences et envisagent de nouvelles perspectives. Trouver et recruter des bénévoles pour réaliser les travaux de normalisation et d'évaluation de la conformité est un élément majeur du programme des bénévoles actuellement en cours d'élaboration (voir page suivante).

Élément clé n° 7 :

Améliorer la capacité d'action du système et favoriser la participation des Canadiens aux activités de normalisation

Il est absolument indispensable de procéder régulièrement à l'examen de l'infrastructure sous-jacente aux activités de normalisation pour apporter à ce système, comme aux autres du genre, les améliorations nécessaires. Il va de soi que les bénévoles de la normalisation et leurs organisations doivent, pour être efficaces dans ces activités, être informés, bien et au bon moment.

L'efficacité des normes consensuelles volontaires dépend de l'importance, de l'équilibre et des compétences du groupe des participants qui travaillent à leur élaboration et à leur adoption. Il faut reconsidérer le rôle des participants actuels, à savoir, entre autres, l'industrie, les gouvernements et les consommateurs, et l'importance réaffirmée de leur participation. On élargira la base des secteurs et questions représentés dans les réunions sur la normalisation au moment où l'on établira des cadres stratégiques pour aborder les questions nouvelles.

Les quelque 3 000 Canadiens qui prennent part à l'élaboration des normes nationales et internationales et aux activités d'évaluation de la conformité sont l'un des atouts les plus précieux du SNN. Le CCN met sur pied un programme complet de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance des bénévoles qui participent à ces

travaux. Voici les éléments clés de ce programme :

- une série de publications destinées à mieux faire comprendre aux bénévoles d'aujourd'hui et de demain ce qu'est le SNN et le rôle qu'ils y jouent;
- des cours de formation;
- des certificats reconnaissant les années de travail passées au service du SNN;
- plusieurs nouvelles distinctions remises en reconnaissance du leadership, des services et des réalisations de personnes et d'organisations.

Ce programme sera mis en œuvre au cours de la nouvelle année financière.

Un autre moyen auquel a recours le CCN pour montrer sa reconnaissance aux personnes qui participent aux travaux du SNN : la remise du Prix Jean Paul Carrière. Ce prix, du nom de l'un des premiers présidents du CCN des plus influents, est décerné en reconnaissance de services remarquables rendus dans le domaine de la normalisation tant internationale que nationale. Il a, en l'an 2000, été remis à Pierre F. Caillibot. Celui-ci est président du Comité technique de l'ISO sur le management et l'assurance de la qualité (ISO/TC 176), comité responsable de la série ISO 9000 de normes de management de la qualité. M. Caillibot a également présidé le Comité national du Canada de l'ISO (CNC/ISO) et fait partie d'un certain nombre de comités techniques, groupes de travail, groupes d'étude,

organisations tant internationales que canadiennes s'occupant de différentes questions liées à la qualité.

Le CCN a pris le temps de se rendre hommage à lui-même et de rendre hommage à son personnel et à ses bénévoles à l'occasion de son 30^e anniversaire en publiant un numéro spécial de *CONSENSUS* rappelant les réalisations qui sont les siennes depuis sa création, en octobre 1970. Le personnel actuel, les anciens employés, les membres du Conseil ainsi que des représentants des bénévoles se sont réunis à Ottawa pour fêter modestement, mais agréablement, ce trentième anniversaire.

Un autre groupe, particulièrement important dans les travaux réalisés par le CCN, est celui de sa clientèle – les milliers de personnes et organisations qui utilisent ses produits et ses services. En 2000-2001, le CCN a mené auprès de ses groupes de clients, dont font partie les visiteurs de son site Web, les personnes qui s'adressent au Service d'information et de recherche et au Point d'information de l'OMC/ALENA et les organismes accrédités, une étude sur la satisfaction de la clientèle. Les personnes et organismes sondés ont ainsi aidé le CCN à mieux cerner sa clientèle, connaître ses besoins et ses attentes et évaluer son degré de satisfaction – élevé dans l'ensemble – quant au service dispensé. On s'appuiera sur ces résultats pour améliorer les services.

Les besoins et l'attitude de la clientèle ont également été pris en compte dans les programmes

d'accréditation du CCN. Au début de l'année financière, le Programme d'accréditation des laboratoires – Canada (PALCAN) a mis en œuvre un certain nombre de changements importants, par exemple la réduction du cycle de réévaluation, l'adoption de la norme ISO/CEI 17025 comme critères d'accréditation, et le nouveau barème des droits. En prévision de la mise en œuvre de ces changements, le PALCAN a pris la peine d'informer sa clientèle des modifications prévues et des raisons qui les motivent. Les clients ont d'ailleurs fort bien réagi. La plupart d'entre eux se sont adaptés aux nouvelles exigences internationales et indiqué qu'ils comprenaient ces raisons et les acceptaient.

Élément clé n° 8 :

Établir des partenariats et des alliances stratégiques entre les participants aux activités de normalisation actuels et éventuels

On pourra tirer le meilleur parti des compétences des bénévoles de la normalisation et de l'information qui s'y rapporte, tout comme celles des ressources, en accroissant le nombre des participants et leur qualité. Les méthodes de collaboration officielles et non officielles, à long terme et particulières, permettent de mettre en valeur les rares ressources et valent mieux que le travail individuel. D'autre part, en visant à la réussite des projets sectoriels qu'on aura mis sur pied, il serait bon de commencer par tirer le meilleur parti de l'infrastructure

présente avant d'en concevoir une nouvelle (comme les comités consultatifs, intergouvernementaux, les organisations sectorielles non gouvernementales et les industries).

Le principe du partenariat est depuis les débuts du CCN un véritable slogan pour lui. Ce dernier a d'ailleurs été créé pour coordonner les travaux d'une grande diversité d'acteurs du domaine de la normalisation au Canada.

Depuis lors, le CCN a conclu de solides ententes de partenariat avec des organismes de normalisation, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des groupes industriels, des entreprises et des consommateurs de partout au Canada et d'ailleurs.

Ces partenariats prennent diverses formes. Les organisations partenaires telles que Santé Canada jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de plusieurs programmes d'accréditation. Les partenaires peuvent prendre part aux travaux du domaine des communications. Le CCN a participé récemment à différents salons professionnels en association avec d'autres organisations.

Au cours de l'année 2000-2001, le CCN a poursuivi les travaux entrepris pour renforcer les partenariats existants et en établir de nouveaux. De concert avec d'autres membres importants du SNN, il a par exemple élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan de marketing visant à faire mieux connaître aux membres et aux clients le système en question et son

importance particulière dans le processus de normalisation au Canada.

Un nouvel exemple des travaux réalisés par le CCN pour établir des partenariats : le Débat libre sur la normalisation du commerce électronique, qui s'est déroulé à Ottawa au mois de mars courant. Parrainé à la fois par le Conseil canadien des normes, le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunication (CCCNT), l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) et Industrie Canada, ce débat avait pour objectif de situer les besoins, les priorités et les approches possibles de l'élaboration des normes pour le commerce électronique, au Canada comme ailleurs dans le monde. Il a rassemblé des représentants du gouvernement, de banques, de fabricants de technologies de l'information, de vendeurs, de fournisseurs de services, et de consommateurs et réussi à convaincre les participants de former une équipe de travail pour formuler les recommandations qui aideront les intéressés à mettre en œuvre le commerce électronique.

Projets et réalisation

Deux documents importants de planification ont guidé le CCN dans ses activités, au cours de l'année 2000-2001 : son Plan stratégique 1998-2001 et les propositions de mise en œuvre énoncées dans la Stratégie canadienne de normalisation.

Voici un bref résumé des progrès réalisés en fonction des objectifs établis dans ces documents. Pour en savoir plus sur ces activités, se reporter (le cas échéant) aux pages indiquées dans la partie précédente du présent rapport.

Le Plan stratégique 1998-2001

L'année financière 2000-2001 marque la fin de la mise en œuvre de cet ambitieux Plan stratégique. Insistant sur le contenu de la déclaration d'intention suivante :

Voués à l'excellence et au but que s'est fixé le Canada d'améliorer la compétitivité et le mieux-être social, nous assurerons le leadership en matière de normalisation nationale et internationale par des relations efficaces, notre action stratégique et la prestation d'un service de qualité.

ce Plan proposait les éléments d'un plan d'action groupés selon leur importance stratégique.

Voués à l'excellence

... concevoir et établir des indices d'excellence et se fixer des objectifs...

Six indicateurs critiques de rendement ont été établis au cours de l'année 1999-2000, couvrant les principaux domaines de travail. Les indicateurs et les résultats obtenus à la fin de l'année financière sont les suivants :

Satisfaction de la clientèle

Le but de cet indicateur était d'obtenir au cours d'un sondage, sur une échelle de 0 à 4, un taux de 3,25 de satisfaction de la clientèle. Étant donné les changements survenus cette année dans le contenu et les objectifs en

matière de satisfaction de la clientèle, il ne nous a pas été possible d'utiliser cette échelle (voir page 18). Le degré moyen de satisfaction de la clientèle obtenu dans les sondages réalisés était de 3,5 sur 5.

Efficacité des médias et interaction avec la clientèle

Le nombre de visites du site Web du CCN et de contacts pris avec son service d'information s'est accru d'environ 30 pour cent au cours de l'année financière écoulée. Le nombre de contacts avec les médias a chuté d'environ 40 pour cent. L'année précédente avait, en effet, connu un nombre particulièrement important de contacts au cours de la préparation du lancement de la Stratégie canadienne de normalisation.

Stabilité du personnel

Le taux de roulement est demeuré stable et la durée de vacance des postes s'est accrue de près de 10 pour cent.

Participation du Canada aux activités des comités d'élaboration des normes internationales

Le nombre total de membres de ces comités, celui des délégués et celui des sous-comités présidés par des Canadiens sont demeurés les mêmes.

Programme d'accréditation des organismes registraires de SMQ

Dans ce programme, on a continué à respecter les normes nationales et internationales et les différents stades de la vérification.

Programmes d'accréditation des organismes de certification et d'essais

Les prévisions en matière de recouvrement des coûts sont légèrement inférieures aux résultats obtenus. Le temps d'accréditation est resté relativement le même. La réduction de 10 pour cent visée n'a pas été obtenue, ce qui s'explique en partie en raison du délai d'exécution des demandes.

Assurer le leadership en matière de normalisation

... déterminer les relations actuelles avec les autres parties, les classer par ordre de priorité et les améliorer...

Les relations du CCN avec les autres parties se sont améliorées grâce à la mise sur pied de projets tels que celui de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) et de ses travaux de mise en œuvre, et l'élaboration d'un plan de marketing du SNN (voir page 19). Les partenariats et les alliances stratégiques sont l'un des huit éléments clés de la SCN.

... élaborer, communiquer et mettre en œuvre une stratégie nationale de normalisation...

La SCN a été lancée en mars 2000. Sa mise en œuvre est à présent en cours.

... encourager la collaboration dans le domaine de la normalisation entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux...

La collaboration entre les divers paliers de gouvernement a été améliorée grâce au Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et aux relations étroites que le CCN entretient avec un certain nombre d'organismes gouvernementaux fédéraux.

... élaborer et mettre en place une stratégie de rechange pour le financement des activités internationales et encourager la participation accrue de l'industrie...

Ce point a été inséré dans la SCN.

... établir une stratégie révisée relative aux forums internationaux et régionaux ainsi qu'aux ARM...

Ce point a été inséré dans la SCN.

Efficacité des rapports

... déterminer les besoins et les niveaux de participation des ONG, de l'industrie et du gouvernement...

L'appartenance au SNN et la souplesse de ce système sont des éléments importants de la SCN.

... évaluer le taux actuel de satisfaction des bénévoles et se fixer des objectifs annuels d'amélioration...

La satisfaction des bénévoles est un but important du programme de recrutement, de formation et de reconnaissance de ces derniers actuellement en préparation (voir page 17).

... élaborer et mettre en œuvre un plan d'action donnant suite au sondage des employés...

Bien que ce sondage ait été réalisé il y a quelques années, il continue à être utile aux Ressources humaines dans ses initiatives, à savoir le nouveau plan de gestion du rendement et le futur manuel de l'employé.

... atteindre un taux de 3,25 de satisfaction des employés...

On a continué à évaluer le degré de satisfaction des employés en ayant, cependant, recours à des moyens moins « officiels ».

Action stratégique

... élaborer un processus d'examen du fonctionnement des activités et de la mise à jour annuelle du Plan stratégique...

Le CCN a entamé en 2000-2001 un nouveau cycle de planification.

... déterminer et attribuer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan stratégique...

Après avoir procédé à une revue complète de ses ressources, le CCN a décidé de présenter au Conseil du Trésor une demande d'augmentation du crédit parlementaire.

... améliorer la capacité à déterminer les questions et les défis clés et s'y attaquer d'une manière stratégique et proactive...

La mise en œuvre de la SCN devrait permettre d'accroître grandement cette capacité.

... poursuivre la mise en œuvre du Service canadien d'information sur les normes (SCIN) pour rendre ce dernier entièrement opérationnel...

Le site Web du CCN, réaménagé au début de l'année financière, produit une diversité toujours plus grande de nouvelles et articles sur les normes (voir page 14). Le nombre de visiteurs continue à croître régulièrement ainsi que la fréquence à laquelle les divers comités ont recours aux forums en ligne.

... déterminer les bons nombres et niveaux de participation aux comités stratégiques...

Le taux de participation de Canadiens aux travaux des comités d'élaboration de normes est l'un des éléments importants de la SCN.

... élaborer et mettre en place un plan d'identification, d'orientation et de reconnaissance des bénévoles...

L'énoncé de plusieurs éléments clés a été préparé au cours de l'année 2000-2001. Ces éléments devraient être

mis en œuvre au cours de la nouvelle année financière (voir page 18).

... prévoir et mettre en place un système de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information stratégique...

Ce point fait maintenant partie des propositions de mise œuvre de la SCN.

... évaluer et améliorer l'efficacité de tous les comités consultatifs du Conseil...

La structure des comités consultatifs du Conseil a été grandement modifiée les années précédentes. Le Comité de régulation de la société continue à vérifier si tous les comités consultatifs peuvent travailler efficacement.

... placer le CCN en position de chef de file de la normalisation au Canada...

C'est pour pouvoir diriger les travaux de normalisation au Canada que le CCN a développé cette année ses activités en matière de marketing, de communication et d'information (voir page 14).

Service de qualité

... atteindre un taux de 3,25 de satisfaction de la clientèle...

Voir page 20 le point portant sur les « indicateurs d'excellence ».

... se faire enregistrer/reconnaître selon ISO 9001 et selon ISO 14001...

La nomination de la responsable des systèmes qualité (voir page 5) devrait largement permettre de réaliser cet objectif.

La Stratégie canadienne de normalisation

La Stratégie canadienne de normalisation (SCN) comprend 23 propositions de mise en œuvre. Il s'agit de mesures concrètes censées permettre la réalisation des objectifs de la SCN. Le CCN joue un rôle de leader dans la réalisation d'un grand nombre de ces propositions, dont plusieurs nécessitent l'intervention de différents organismes.

1. Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales

À la fin de l'année financière, on était en train d'élaborer une proposition de cadre de travail pour les politiques.

2. Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI

Les comités du domaine de la sécurité-électricité travaillent à présent aux échelles nationale, régionale et internationale (voir page 8).

3. Assumer le leadership de l'élaboration des normes internationales pour le commerce électronique

Le Débat libre sur la normalisation du commerce électronique (voir page 19) devrait, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, aboutir à l'unification des travaux de normalisation dans le domaine du commerce électronique.

4. Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation international

Le CCN joue un rôle plus actif dans des forums tels que le Comité de l'ISO pour les questions relatives aux pays en développement (ISO/DEVCO) (voir page 10).

5. Concevoir, mettre en œuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux

Le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP) devrait jouer un rôle de leader dans le déroulement de ces processus.

6. Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes

La Direction du commerce et des affaires intergouvernementales se dote d'un personnel chargé d'élaborer les politiques liées aux autres organismes gouvernementaux qui s'occupent des politiques en matière de normalisation et de préparer plusieurs documents de politiques.

7. S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale

On tiendra compte des objectifs en matière de politique sociale dans les prochaines révisions des critères du CCN pour l'approbation des Normes nationales du Canada.

8. Travailler en faveur d'un système global d'accréditation

Le CCN fait partie de nombreuses ententes et organisations qui s'occupent de l'élaboration d'un système mondial d'accréditation (voir page 11).

9. Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce

À la fin de l'année, le Conseil a approuvé dans l'ensemble un document d'orientation élaboré en ce sens.

10. Examiner le recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité

On poursuit les efforts déployés pour coopérer avec les autres organismes. On publiera à la fin de la nouvelle année financière des études de cas sur la déclaration de conformité des fabricants du Canada.

11. Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada

Le programme d'accréditation du CCN pour les laboratoires d'étalonnage, géré en association avec le Conseil national de recherches du Canada, contribue au soutien de l'infrastructure du pays en matière de métrologie.

12. Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)

Le CCN a formé un Comité du marketing et des communications chargé de mieux faire connaître le SNN et d'en encourager le recours (voir page 19).

13. Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation

Le CCN continue à inciter les industries nouvelles à participer à ces activités, notamment celles du secteur du commerce électronique.

14. Examiner et évaluer les normes de systèmes de management

Le CCN continue à évaluer l'utilisation au Canada des normes de systèmes de management. La publication d'un sondage national sur l'expérience au Canada des normes ISO 9000, ISO 14000 et QS-9000 (voir page 15) fait partie de ces travaux.

15. Mettre en place une porte d'accès Web pour le SNN

Le développement du site Web du CCN (voir page 14) pour donner à ce dernier un portail Web se fera au cours de la nouvelle année financière.

16. Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) a établi un lien avec le secrétariat de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Le personnel de la Direction du commerce et des affaires intergouvernementales surveille les activités menées dans le cadre de l'ACI.

17. Faire des normes et de l'évaluation de la conformité des sujets de politique publique

Le CCN préconise le recours réglementaire aux normes et aux systèmes d'évaluation de la conformité, et ce de diverses façons, notamment en établissant de nouveaux partenariats au sein des gouvernements (voir page 16).

18. Recourir à des systèmes de management de la qualité (SMQ) et de management de l'environnement (SME) pour réaliser les objectifs de politique publique

Un nouveau système de réglementation des instruments médicaux comporte une exigence touchant aux systèmes de management basés sur ISO 9000 (voir page 16).

19. Informer de la valeur des normes environnementales

Le rapport d'étude sur ISO 9000 (voir page 15) comprend des données sur l'efficacité des normes des systèmes de management environnemental. La certification du domaine de la forêt dans le cadre de l'aménagement forestier durable liée à la norme ISO 14000 (voir page 9) devrait permettre de conscientiser le public.

20. Recourir à des mécanismes de financement novateurs

On envisage d'autres sources de financement pour soutenir des projets spécifiques tels que celui de l'aide aux pays en développement.

21. Mettre en place un programme des bénévoles

Le programme des bénévoles est en cours d'élaboration et devrait être lancé au cours de la nouvelle année financière (voir point 18).

22. Susciter une participation sectorielle stratégique

On a commencé à concevoir des mécanismes sectoriels.

23. Faciliter la contribution des consommateurs à l'ALENA

Le CICP envisage une façon d'associer le groupement régional des consommateurs aux accords commerciaux régionaux des Amériques et aux organismes de normalisation qui se situent dans cette région.

La structure

Le Conseil canadien des normes est une société d'État qui relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.

Notre mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil canadien des normes a pour mission d'encourager une normalisation efficace et efficiente au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de veiller à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Loi sur le Conseil canadien des normes (1996, ch. 24)

Le Conseil

Le Conseil d'administration du CCN comprend un président, un vice-président, un membre du gouvernement fédéral et un du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du Conseil

(CCOEN), deux membres du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et neuf du secteur privé, dont des organismes non gouvernementaux (ONG). Le CCPT et le CCOEN sont tous deux prévus par la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. D'autres comités consultatifs ont été créés par le Conseil pour l'aider sur des questions telles que l'élaboration de normes, l'évaluation de la conformité, le commerce, les consommateurs et l'intérêt public.

Membres du Conseil, année 2000-2001

La présidente : **Linda Lusby**, professeur agrégé en sciences de l'environnement, université Acadia (son mandat a pris fin le 31 mars 2001)

Le vice-président : **Hugh Krentz**, président, Institut canadien de la construction en acier

Les membres

Mark Schnell *Président, Comité consultatif des provinces et territoires*, Directeur, Promotion commerciale, Saskatchewan Economic Development Corporation

Philippe Fontaine *Vice-président, Comité consultatif des provinces et territoires*

Jacques Girard Directeur, Normalisation et certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Hans Konow Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

Suzanne Morin Avocate principale, Loi de nature réglementaire, Bell Canada

James Reichert Président et chef de la direction, Science Council of British Columbia

Phil Saunders Directeur, Politique technologique et réglementation, Association canadienne de la technologie de l'information

Irene Seiferling Ancienne présidente, Association des consommateurs du Canada

Andrei Sulzenko Sous-ministre adjoint, Politique industrielle et scientifique, Industrie Canada

Céline Trépanier Présidente, Export Concept

Caroline Vallée Gestionnaire, Amélioration du rendement, KPMG Management Consulting

Stephen Van Houten Vice-président exécutif et PDG, Toronto Real Estate Board

Yuen Pau Woo Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada

Le personnel

Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de plus de 70 employés, installés dans les bureaux de l'organisme, à Ottawa. Le personnel est regroupé en directions et en divisions dotées de responsabilités précises en matière de programmes, comme l'illustre l'organigramme (colonne de gauche).

La direction

Peter Clark Directeur général

Kevin McKinley Directeur, Normes

Elva Nilsen Directrice, Commerce et affaires intergouvernementales

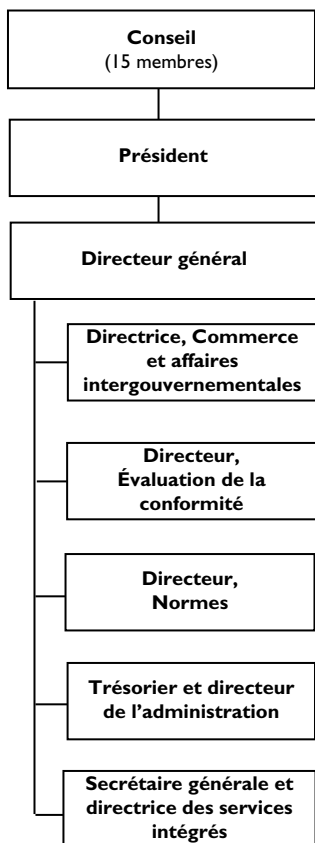
Rick Parsons Trésorier et directeur, Administration

Sandra Watson Secrétaire générale et directrice des Services intégrés

Don Wilson Directeur, Évaluation de la conformité

Énoncé de la régie de la société

En 2000-2001, le Comité de régie de la société a examiné et amélioré le fonctionnement des comités consultatifs du CCN. Il s'est en outre concentré sur les travaux de préparation des rôles et responsabilités du président et du directeur général à soumettre au Conseil pour approbation, a modifié son mandat et révisé les règlements du CCN. Il a, de plus, examiné les objectifs annuels du président et du directeur général et participé à l'élaboration du Plan stratégique du CCN. Le Comité s'est attelé à la préparation d'indicateurs de rendement pour le Conseil et à l'élaboration d'un plan de travail pour l'année à venir.



Rapport sur la responsabilité

L'honorable Brian Tobin, c.p., député
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel est en conformité avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants du vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le vice-président,



Hugh Krentz

Le 25 mai 2001

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie


J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada



Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 25 mai 2001

BILAN

au 31 mars

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 231 494 \$	719 673 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	273 919	1 036 173
Autres	1 216 245	1 071 647
Crédit parlementaire à recevoir	310 000	47 000
Charges payées d'avance	356 222	327 259
	<u>3 387 880</u>	<u>3 201 752</u>
Immobilisations (note 3)	<u>1 123 926</u>	<u>613 165</u>
	<u>4 511 806 \$</u>	<u>3 814 917 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	635 564 \$	936 981 \$
Sommes à payer aux employés	54 772	54 063
Cotisations d'accréditation reportées	1 070 580	573 085
	<u>1 760 916</u>	<u>1 564 129</u>
À long terme		
Produits reportés liés aux immobilisations (note 4)	124 856	314 405
Financement public reporté (note 5)	622 806	298 760
Produit reporté - Somme reçue pour les améliorations locatives (note 6)	376 264	—
	<u>1 123 926</u>	<u>613 165</u>
	<u>2 884 842</u>	<u>2 177 294</u>
AVOIR DU CANADA		
Avoir du Canada	<u>1 626 964</u>	<u>1 637 623</u>
	<u>4 511 806 \$</u>	<u>3 814 917 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le vice-président,



Le directeur général,



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Produits		
Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	3 164 349 \$	2 751 778 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 8)	556 012	530 107
Point d'information de l'OMC/ALENA	309 050	304 027
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	—	1 234 714
Autres	357 731	336 577
	<u>4 387 142</u>	<u>5 157 203</u>
Charges (note 9)		
Évaluation de la conformité	2 497 893	2 627 546
Services d'information	375 411	419 732
Point d'information de l'OMC/ALENA	309 050	304 027
Élaboration des normes	2 481 359	2 638 157
Commerce et affaires intergouvernementales	538 060	711 769
Gestion et services administratifs	3 317 982	3 769 330
	<u>9 519 755</u>	<u>10 470 561</u>
Perte nette avant le financement public	<u>(5 132 613)</u>	<u>(5 313 358)</u>
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	4 925 095	5 132 924
Amortissement du financement public reporté	196 859	198 046
	<u>5 121 954</u>	<u>5 330 970</u>
(Perte nette) bénéfice net	(10 659)	17 612
Avoir du Canada au début de l'exercice	<u>1 637 623</u>	<u>1 620 011</u>
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	<u>1 626 964 \$</u>	<u>1 637 623 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	(10 659) \$	17 612 \$
Régularisation pour des éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	404 396	412 667
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations	(189 549)	(214 621)
Amortissement du financement public reporté	(196 859)	(198 046)
Amortissement de la somme reçue pour les améliorations locatives	(17 988)	—
	(10 659)	17 612
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	522 480	132 120
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	511 821	149 732
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(915 158)	(197 076)
Activités de financement		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	520 905	197 076
Somme reçue pour les améliorations locatives	394 253	—
	915 158	197 076
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	511 821	149 732
Encaisse au début de l'exercice	719 673	569 941
Encaisse à la fin de l'exercice	1 231 494 \$	719 673 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers du 31 mars 2001

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Produits

Les produits relatifs aux redevances provenant de la vente de normes, aux cotisations d'accréditation et au financement du Programme des initiatives en matière de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges sont engagées.

c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Jusqu'au 31 mars 2000, le Conseil a versé des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services rendus au cours de l'exercice. Le 1^{er} avril 2000, la cotisation du Conseil est passée à 2,14 \$ pour chaque dollar de cotisation versé par l'employé. Les cotisations du Conseil au régime de retraite s'élèvent à 359 629 \$ pour l'exercice (2000 – 158 751 \$). Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus et elles constituent l'obligation totale du Conseil en matière de régime de retraite. D'après les lois actuelles, le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. IMMOBILISATIONS

	2001		2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier	224 732 \$	36 681 \$	188 051 \$
Matériel	1 769 764	1 339 678	430 086
Améliorations locatives	530 129	24 340	505 789
	<u>2 524 625 \$</u>	<u>1 400 699 \$</u>	<u>1 123 926 \$</u>
			<u>613 165 \$</u>

4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Le Conseil s'est vu accorder par Industrie Canada des contrats pour gérer diverses initiatives en matière de normes. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties.

Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	314 405 \$	529 026 \$
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits	<u>189 549</u>	<u>214 621</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>124 856 \$</u>	<u>314 405 \$</u>

5. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2001	2000
Solde au début de l'exercice	298 760 \$	299 730 \$
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	520 905	197 076
Moins l'amortissement	<u>196 859</u>	<u>198 046</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>622 806 \$</u>	<u>298 760 \$</u>

6. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur la somme de 394 253 \$ pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Cette somme, enregistrée comme produit reporté, est amortie et constatée à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Solde au début de l'exercice	-	-
Plus les sommes reçues du locateur	394 253 \$	-
Moins l'amortissement	<u>17 989</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>376 264 \$</u>	<u>-</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit. Au 31 mars 2001, le Conseil s'était engagé dans des contrats de change à terme pour acheter, le 26 septembre 2001, 477 103 francs suisses pour régler la seconde portion de ses cotisations à l'ISO et à la CEI pour l'an 2001. Le taux de change en vigueur au moment de l'opération était de 1 franc suisse : 0,9116 \$.

8. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente des normes à un agent indépendant, au moyen d'un contrat renouvelable de cinq ans. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

9. CHARGES

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Traitements et indemnités	4 176 542 \$	3 737 445 \$
Déplacements	1 334 433	1 380 879
Cotisations versées à des organismes internationaux	955 487	1 062 170
Services professionnels et spéciaux	924 817	1 843 372
Locaux	658 737	828 911
Amortissement des immobilisations	404 396	412 667
Publications et impression	332 700	457 278
Fournitures de bureau	151 609	101 945
Télécommunications et frais postaux	143 673	191 071
Relations publiques	89 480	87 630
Réunions	72 121	135 108
Location de matériel de bureau	57 170	48 111
Autres	<u>218 590</u>	<u>183 974</u>
	<u>9 519 755 \$</u>	<u>10 470 561 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

À compter de :	juillet 2001	280 929 \$
	juillet 2005	299 975 \$
	juillet 2010	319 021 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 2001.

